

Tout licencié dans les catégories jeunes peut, en fonction de ses aptitudes physiques et techniques faire une demande de surclassement pour évoluer en catégorie d'âge supérieure. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer et le niveau de pratique, le médecin examinateur est un médecin de famille, un médecin agréé ou le médecin régional.

a) Le surclassement simple

Le surclassement délivré par le médecin de famille ne nécessite pas d'imprimé spécifique. Sa validation se fait sur l'imprimé de demande de licence.

b) Le surclassement régional et national

Pour le surclassement régional et national, les imprimés sont disponibles sur le site internet de la Fédération. Cette demande est instruite à la demande du club, validée par son Président, accompagnée de l'autorisation des parents et de l'avis motivé de l'entraîneur.

L'examen comprendra en toute hypothèse :

- La consultation du carnet de santé et la vérification de la mise à jour des vaccinations ;
- Un interrogatoire avec recherche d'un antécédent familial de mort subite ;
- Les données biométriques :
- Un examen clinique cardio-respiratoire ;
- Un bilan morphostatique ;
- Un électrocardiogramme de repos, dont le tracé devra être joint au dossier

Il conviendra en particulier de tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures. Le médecin sera habilité à demander, dans le respect du Code de Déontologie, que soit réalisé tout examen complémentaire utile. Ce dossier médical sera transmis au Médecin Régional qui, en accord avec le médecin agréé et la Commission médicale régionale, autorisera, ou non, le jeune basketteur à pratiquer dans la catégorie demandée. Le surclassement est valable uniquement pour la saison en cours. Dans certaines Ligues, le Médecin régional pourra déléguer au Médecin départemental la délivrance de cette autorisation. Le médecin fédéral national est habilité à traiter et à prendre toute décision en cas de litige.

c) Le surclassement exceptionnel

Certains licenciés dans les catégories jeunes, reconnus comme « potentiel national » en raison de leurs aptitudes physiques et techniques particulières, peuvent bénéficier d'un surclassement exceptionnel. Les imprimés spécifiques sont disponibles sur le site internet de la Fédération. Cette demande, accompagnée de l'autorisation parentale, est validée par le Président du club. L'examen est pratiqué par le Médecin régional, ou, le cas échéant, par le Médecin départemental, après accord du Médecin régional. Le dossier médical est envoyé à la COMED, exclusivement compétente. La demande bénéficie d'une double validation, d'une part par la Direction Technique Nationale, après consultation du CTS, et, d'autre part, par le Président de la COMED.

RAPPEL DES PROCEDURES

Lors d'un souhait de surclassement :

↳ **Imprimer le formulaire adéquat :**

Surclassement départemental : imprimé de demande de licence

Surclassement régional ou national :

http://www.ffbb.com/sites/default/files/2019-06-12_5_-_comed_certificat_d Aptitude_au_surclassement_a_photocopier_en_blanC_vfin_0.pdf?kkl

Surclassement exceptionnel :

http://www.ffbb.com/sites/default/files/2019-08-08_5_-_comed_certificat_d Aptitude_au_surclassement_exceptionnel_a_photocopier_en_jaune_vfin.pdf?kklkj

↳ **Prendre RDV avec le médecin adéquat et se rendre à la visite avec le bon formulaire :**

Médecin de famille ou médecin agréé

↳ **Après le RDV chez le médecin :**

Pour un surclassement départemental :

Adresser la demande de licence mentionnant le surclassement départemental à votre groupement sportif pour traitement de votre dossier

Pour un surclassement régional ou national ou exceptionnel :

Adresser au médecin régional votre dossier complété comportant :

➤ **Le formulaire blanc ou jaune dûment complété :**

- Données administratives du licencié complètes
- Autorisation des parents complétée
- Avis du club

➤ **Les examens médicaux :**

- Pour les formulaires de surclassement régional ou national
ECG de repos
Compte-rendu du médecin agréé ou du cardiologue
- Pour les formulaires de surclassement exceptionnel
ECG de repos **et** d'effort / ou l'échocardiographie
Compte-rendu du cardiologue

ADRESSE DU MEDECIN REGIONAL :

Commission Médicale – Ligue NAQ

GAÏA – Maison régionale des Sports

142 avenue Emile Labiussière

87000 LIMOGES

medicale@nouvelleaquitainebasketball.org

Ne pas joindre la demande de licence au dossier